

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE**

**COMPTE RENDU
Lundi 10 mai 2021 à 19h00
Lieu : VisioConférence (plateforme Teams)**

Présences

À LA SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
JACQUES-BARCLAY TENUE LE LUNDI 10 MAI 2021, À LAQUELLE SONT PRÉSENT.ES :

Mme Annie Mercier, *directrice*
Mme Christa Campanell, *secrétaire*
Mme Dominique Fourestié, *enseignante*
Mme Janique Perras, *enseignante*

REPRÉSENTANTES DES PARENTS FORMANT QUORUM

Mme Marie-Claude Poirier
Mme Christine Gilbert
Mme Gina Phillie
Mme Caroline Deneault

Absences

Mme Fany Marois Boucher
Mme Isabelle Hudon

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal Lundi le 10 mai 2021 à 19h00

1. Mot de bienvenue et présences

Gina Philie a souhaité la bienvenue aux participantes à 19h00 expliquant que l'ordre du jour est chargé alors nous devons procéder.

2. Vérification de la procédure et du quorum

Mme Poirier, Mme Philie et Mme Deneault forment le quorum pour les parents membres du CÉ, Mme Mercier et Mme Philie prendront des notes pour compléter le PV en attendant que Mme Gilbert arrive puisqu'elle est la secrétaire normalement.

3. Questions du public

Aucun public.

4. Lecture de l'ordre du jour

Gina Philie a lu l'ordre du jour et l'a proposé. Appuyé par Mme Poirier. Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1024-05-10)

5. Procès-verbal de la réunion du 19 avril et suivis

Gina Philie demande une dispense de lecture pour le procès-verbal à moins d'objection. Malgré qu'il n'ait pas été reçu deux jours à l'avance aux membres du CÉ pour donner le temps de le lire, il a été écrit par Mme Gilbert, puis révisé par Mme Philie et Mme Mercier. La demande est acceptée par les membres du CÉ.

Mme Deneault propose son adoption et Mme Gilbert appuie la proposition. Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1025-05-10)

Gina Philie a demandé à Mme Mercier de procéder aux suivis.

Il y avait trois suivis. La correction du rang des rencontres précédentes du CÉ, car une rencontre avait été annulée, mais le rang n'avait pas été ajusté. Les recouvrements se finalisent demain, car très peu de parents avaient payé après les avis. Puis qu'après avoir vérifié avec une avocate du CSSDGS, cette dernière souhaite que la présidence lève l'assemblée seulement en l'annonçant, donc ce n'est pas un point nécessitant une adoption et un numéro de résolution.

6. Budget 2020-2021, où en sommes-nous

Une partie du budget ayant déjà été présenté, Mme Mercier se réfère au tableau pour nous montrer où on en est maintenant. En résumé, cela va bien pour le moment, l'année n'étant pas terminée, on ne peut se prononcer sur les prochaines semaines.

Le budget déficitaire de fonctionnement par personne pour le SDG a été épongé en décembre dernier, entre autres, grâce aux annexes que l'école reçoit.

La dette COVID s'y retrouve aussi, c'est-à-dire les dépenses encourues en raison de la pandémie.

Investissement par personne: Ce budget augmente d'année en année, on ne sait pas ce qui adviendra de ce bâtiment, donc on ne le dépense pas. On achète des effets qui pourront se relocaliser en cas de déménagement. Ce budget est reportable d'une année à l'autre, mais pas transférable, par exemple, pour éponger le déficit.

Mme Poirier demande si la dette du fonctionnement par personne est-elle essentiellement attribuable à la COVID et est-ce que le ministère devrait éponger cela?

Mme Mercier a répondu que cela vient essentiellement du déficit du SDG, à cause des mesures COVID. Par exemple, il est devenu "normal" en temps de COVID de devoir travailler en bulles classes. Éponger cette dette n'a jamais été promis, la question avait été posée au centre des finances. Aucune information n'a circulé pour le moment. Les directions ont confiance et espoir que les écoles ne seront pas laissées avec des déficits énormes. Ce qui est le cas dans les grosses écoles, mais pas dans la nôtre. Elle va nous informer dès qu'elle en saura davantage.

7. Budget initial, fonctionnement et investissement, 2021-2022

Mme Mercier présente le budget initial, section par section, avec un tableau comparable au précédent.

Certains points sont abordés de manière plus détaillée:

- Il y a une différence due aux cahiers d'exercices;
- Les services d'appoint: rien n'y a été mis, car on a une annexe dédiée au service alimentaire et pas en transport scolaire;
- La conciergerie: cette année on a dépensé 8000\$ à cause de la COVID, mais une somme plus réaliste a été budgétée pour l'année prochaine (la moitié);
- Les activités connexes: 300\$ était suffisant de prévoir pour mauvaises créances associées aux frais scolaires. Cette année, 2300\$ seront remboursés et l'achat des cahiers d'exercices pourrait être sous la responsabilité des parents;
- Le perfectionnement conventionné: la suppléance lors de libération doit être payée. Enveloppe peu utilisée justement cette année. Pas de grosse marge de manœuvre ici, pas transférable;
- Le fond 7 (enseignement et formation): des annexes seront offertes. Bonifié pour augmenter un peu les heures de l'orthopédagogue. Il y a aussi des annexes à recevoir.
- S'il y a de l'achat de mobilier, ce devra être localisable en raison de la demande de la nouvelle école, par exemple, la machine pour nettoyer les planchers.

- Pour les activités de soutien pédagogique, il aurait été souhaitable d'en avoir plus, mais c'est là où les annexes supplémentaires viendront s'ajouter. Donc pas d'inquiétude. Le financement sera juste présenté différemment (en enveloppes séparées).

Mme Philie propose d'adopter le budget initial 2021-2022 tel que présenté, appuyé par Mme Deneault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1026-05-10)

8. Budget du CÉ, fonctionnement, 2020-2021

Mme Mercier explique que le budget du CÉ peut être transféré au budget de fonctionnement s'il n'est pas utilisé pour payer un service de gardiennage pour un parent du CÉ par exemple. Le 400\$ pour le fonctionnement du CÉ n'a pas été dépensé pour 2020-2021, alors il faut décider quoi faire avec cette somme. Discussion des possibilités.

Puisqu'il est incertain que les restrictions de la pandémie soient levées d'ici la fin de l'année scolaire pour faire la dernière rencontre en présentiel en proposant un goûté par exemple et qu'il n'y a pas un désir de formation spécifique pour le CÉ, Mme Philie propose de transférer cette enveloppe dans le budget de fonctionnement pour cette année. Mme Gilbert appuie la proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1027-05-10)

9. Budget du CÉ, fonctionnement, 2021-2022

La situation pandémie pourrait changer pour l'année prochaine. Il sera possible de le réserver à une fin spéciale pour le CÉ. La somme réservée au fonctionnement du CÉ demeure en place (sans transfert dans le budget de fonctionnement pour 2021-2022).

10. Manuels scolaires et cahiers d'exercices 2021-2022

Mme Mercier précise que les manuels scolaires et les cahiers d'exercices sont sélectionnés par les enseignants. Mme Mercier consulte le CÉ sur la sélection et spécifie que pour la classe multi niveaux, la décision n'a pas encore été prise. Celle-ci sera prise avant le prochain CÉ de juin 2021. Certains cahiers resteront sélectionnés comme Mathéo. La liste sera envoyée aux parents lorsqu'elle sera définitive.

Mme Mercier ajoute que dans certaines écoles, les achats des cahiers sont faits par les parents pour éviter d'avoir des mauvaises créances. C'est ce qu'elle propose. Cela protège davantage l'école, car c'est ce qui compose la majorité de la facture scolaire. Elle aimerait recevoir l'approbation du CÉ pour procéder ainsi.

Discussion sur cette proposition. Suite à diverses questions, Mme Mercier rassure qu'aucun enfant ne sera pénalisé et restera mal équipé si le parent ne fait pas les achats requis. Mme Mercier croit que l'achat en même temps que le matériel scolaire facilite le tout pour les parents et simplifie la gestion administrative pour l'école (aucun remboursement, aucun déficit, aucun talonnement).

Mme Poirier n'est pas d'avis que cette proposition aidera les parents. Mme Deneault explique que c'est commun dans les autres écoles de faire la transaction directement avec les fournisseurs. Elle spécifie qu'au niveau des paiements, cela aurait été apprécié par les parents qui peuvent mettre la facture sur leurs cartes de crédit plutôt que de prendre entente avec l'école.

La proposition que les parents achètent les manuels scolaires et cahiers d'exercices auprès des fournisseurs désignés en joignant le tout dans la liste d'effets scolaires est approuvé à majorité.

11. Sondages pour les consultations auprès des élèves et des parents

Mme Mercier dévoile le résultat du sondage répondu par les membres du CÉ sur les sujets de consultation et souhaite définir les deux consultations à venir. Elle présente les fiches du CSSDGS suivantes pour expliquer la différence entre les consultations auprès des élèves et des parents.

Fiche 19: les élèves doivent être consultés. Exemples de sujet: fonctionnement de l'école, activités parascolaires, aménagement des locaux, cour extérieure, climat social. Le sondage indique que la majorité des membres du CÉ souhaite questionner les élèves sur leur climat social.

Fiche 18: les parents peuvent être consultés. Exemples de sujet : services éducatifs préscolaires et services complémentaires. Donc, les motifs de consultation sont relativement limités aux services scolaires. Le sondage auprès des membres du CÉ indique deux sujets majoritaires pour consulter les parents : moyens de communication entre parents/écoles, puis éducation spécialisée.

Mme Mercier propose de consulter les élèves et les parents sur leur perception du climat social pour mettre à jour le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Elle a déjà parlé avec l'équipe-école, car le plan sera mis à jour. Il a été rapporté que les enfants savent moins comment jouer qu'auparavant, mais lorsqu'il y a de l'animation, les conflits sont rares. On souhaite augmenter la surveillance lors des jeux libres et travailler la modélisation dans ces moments-là. On veut aussi sonder les parents au sujet de l'accessibilité à la dénonciation. On souhaite que les enfants soient à l'aise et encouragés à se confier aux adultes.

Les membres du CÉ sont en accord avec cette proposition.

12. Code de vie 2021-2022

Mme Mercier informe le CÉ que le code de vie aura besoin d'une cure de jeunesse. Pas besoin d'une page complète de conséquences par exemple. Les règles sont très importantes, c'est la base des décisions au quotidien. Elles doivent être pertinentes pour les élèves et faciles à se rappeler. Elles doivent avoir du sens pour eux.

Cinq règles ressortent pour le moment, mais d'autres seront ajoutées d'ici la fin de l'année : s'entraider au besoin, respecter l'autre, se déplacer calmement et de manière sécuritaire, accepter l'aide de l'adulte.

13. Quelques sujets en rafale

Mme Mercier informe le CÉ de quelques points. Les tests de la vue pour le préscolaire seront vers la fin du mois de mai.

Les maternelles 4 ans, le groupe est presque plein, car il y a eu un déménagement. Une priorisation devra même être imposée, car il y a qu'une place pour 6-7 candidatures.

Activité à venir cette semaine dans le cadre de la semaine du service de garde. La participation des élèves est suscitée (crème glacée, ma bulle, activité sur l'heure du dîner).

L'école a reçu un don de pousses « Agropassion » de la part de la municipalité de St-Mathieu. Les ensembles seront prochainement distribués aux enfants.

Un spectacle virtuel de musique sera créé suite à l'autorisation parentale pour une vidéo qui sera mise sur un lien YOUTUBE sécurisé.

14. Correspondance de la présidente

Rien à signaler.

15. Comité de parents

Rappel de la soirée des bénévoles le 13 mai prochain.

16. Levée de l'assemblée

Mme Philie lève l'assemblée à 8:57 après avoir remercié les membres présentes, plus particulièrement Mme Deneault en tant que parent substitut.